

Règlement du concours photo

« Mon village, mon regard »

Organisé par la Mairie de Beuvillers

Article 1 – Objet du concours

La Mairie de Beuvillers organise un concours photo gratuit sur le thème:

« **Mon village, mon regard** ».

Ce concours a pour objectif de valoriser le cadre de vie, le patrimoine, la nature, les habitants et les instants du quotidien à Beuvillers.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure. Participation gratuite.

Chaque participant peut présenter jusqu'à 3 photographies maximum.

Les photographies doivent être réalisées sur le territoire de Beuvillers.

Article 3 – Modalités de dépôt

Noter au dos des photos vos noms, prénoms et téléphone

Les candidatures devront être déposées au plus tard le 30 juin 2026 :

- soit en main propre au secrétariat de la mairie ;
- soit par mail à mairie-de-beuvillers@wanadoo.fr

Article 4 – Conditions techniques

Photos prises avec appareil photo, smartphone ou argentique numérisé.

Retouches légères autorisées. Photomontages interdits.

Article 5 – Jury

Le jury sera composé de la commission animation de Beuvillers, ainsi que du maire.

Critères : respect du thème, originalité, qualité artistique, émotion.

Article 6 – Récompenses

1er prix : coffret Wonderbox Évasion Duo

2e prix : carte 100 impressions photos

3e prix : carte 50 impressions photos

Article 7 – Droits d'utilisation

Les participants autorisent la mairie à utiliser les photos lors de l'exposition photo qui aura lieu le 14 juillet 2026 à la salle aux droits humains et aussi pour la communication municipale (exposition, site, bulletin) sans limite de durée. Le nom de l'auteur sera mentionné.

Article 8 – Responsabilité

Les participants garantissent disposer des autorisations nécessaires pour les personnes identifiables.

Article 9 – Acceptation

La participation implique l'acceptation du présent règlement. Consultable sur www.beuvillers.fr